

Avis de Consultation

Révision de la délimitation des territoires de démocratie sanitaire en Normandie

1. Émetteur de l'avis de consultation

Agence Régionale de Santé de Normandie
Espace Claude Monet – 2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex 4

Pris en la personne de son Directeur général, Thomas DEROCHE

2. Objet de la consultation

Le territoire de démocratie sanitaire vise à mettre en cohérence les projets de l'Agence régionale de santé (ARS), des professionnels et des collectivités territoriales, en prenant en compte l'expression des acteurs du système de santé et notamment celle des usagers.

Par arrêté du 27 octobre 2016, sept territoires de démocratie sanitaire ont été constitués en Normandie. Le Directeur général de l'ARS propose de revoir le dimensionnement des territoires de démocratie sanitaire en les intégrant dans les frontières départementales.

3. Nature du document publié

Le document publié correspond à un rapport présentant notamment la carte régionale de la nouvelle délimitation des territoires de démocratie sanitaire en Normandie.

4. Arrêt de la délimitation des territoires de démocratie sanitaire

La délimitation des territoires de démocratie sanitaire sera arrêtée par le Directeur général de l'ARS de Normandie à la suite de la présente consultation en tenant compte des avis et des observations formulés dans le délai de consultation réglementaire.

5. Autorités consultées

Conformément à l'article R. 1434-29 du CSP, le Directeur général de l'ARS de Normandie recueille l'avis du Préfet de région, de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) de Normandie et des collectivités territoriales concernées.

6. Délai de consultation

A compter de la publication sous forme électronique du présent avis de consultation au Recueil des actes administratifs (RAA) de la Préfecture de région, les autorités consultées disposent de deux mois pour transmettre leur avis à l'ARS.

7. Procédure de transmission des avis

Le Préfet de région, la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) de Normandie et les collectivités territoriales concernées transmettent leur avis en version électronique ou sous format papier aux adresses suivantes :

- par courriel :

ars-normandie-democratie-sanitaire@ars.sante.fr

ou

- par courrier :

Monsieur le Directeur général
Agence Régionale de Santé de Normandie
Espace Claude Monet
2 place Jean Nouzille, CS 55035
14050 CAEN Cedex 4

Fait à Caen, le 2 mars 2022

Le Directeur général,

Thomas DE ROCHE